



A l'attention de :

Monsieur Jacques WITKOWSKI, Préfet de l'Hérault

Monsieur Kleber MESQUIDA, Président du Conseil Départemental de l'Hérault

Monsieur Christian BILHAC, Président de l'Association des Mariés de l'Hérault

Monsieur Jérôme DESPEY, Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault

Mme Sophie NOGUES, Présidente de la FDSEA de l'Hérault

Madame Camille BANTON, Présidente des Jeunes Agriculteurs de l'Hérault

Monsieur Boris Calmette, Président de Coop de France Occitanie

Monsieur François-Régis BOUSSAGOL, Président des Vignerons Indépendants de l'Hérault

Monsieur Arnaud CARPIER, Président des Familles Rurales de l'Hérault

Monsieur Jean-Claude MAGNE, Président de Négoce Village Pyrénées Méditerranée

Montpellier, 28 avril 2020

Objet : Concertation publique relative à la charte départementale visant à instaurer des distances de sécurité à proximité de zones habitées

Mesdames, Messieurs,

Conformément au décret n°2019-1500 du 27 décembre 2019 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à proximité des zones d'habitation, la Chambre d'Agriculture de l'Hérault a organisé une concertation publique.

France Nature Environnement tient à vous adresser directement sa contribution reproduite ci-après :

France Nature Environnement Languedoc-Roussillon, représente – sur le seul département de l'hérault – 19 associations de défense de la nature et de l'environnement regroupant environ 1740 citoyens.

Alors que le ministère de l'Agriculture souligne lui-même sur son site « la difficulté à mener la concertation publique dans le contexte en cours de la crise Covid 19 », nous déplorons que la chambre d'agriculture n'ait pas cherché à adapter la concertation aux bouleversements générés par le confinement, par exemple en la prolongeant au-delà du délai légal d'un mois.

Cela est d'autant plus regrettable que la crise du Covid 19 a conduit le ministère de l'Agriculture à décider : « Par dérogation, jusqu'au 30 juin 2020, la réduction des distances à 5 et 3 mètres sera possible dans les départements dès lors que la

FNE Languedoc-Roussillon Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement
18 rue des Hospices 34090 MONTPELLIER coordination.fnelr@gmail.com tél :06 89 56 04 84 et 09 72 62 18 15
www.fne-languedoc-roussillon.fr

concertation aura été lancée - sans attendre sa validation -, et que les agriculteurs utilisent du matériel performant tel que défini par arrêté ministériel ».

Dans ces conditions, alors que le ministère de l'Agriculture a lui-même pris des mesures de réduction des distances de protection au niveau minimum - sans concertation - cet exercice de concertation, a minima, sur les chartes riverains témoigne d'une volonté de compromettre tout réel débat sur la protection de la santé des riverains lors des épandages de pesticides.

Au-delà de la situation particulière liée à l'épidémie de Covid 19, nous regrettons de ne pas avoir été associés aux réflexions préalables à la rédaction de la charte. La démarche consistant à l'organisation d'une concertation électronique concernant une charte déjà signée en 2019, à laquelle nous n'avons jamais été associés, ne laisse manifestement pas la place à des échanges constructifs.

Ainsi, nous constatons que les auteurs de la charte n'ont jamais considéré les associations, de riverains comme de défense de l'environnement, comme des partenaires qu'il fallait intégrer à leurs réflexions.

Les conséquences de cette volonté manifestement assumée d'écarter toute possibilité de co-construction sont sans appel : la charte manque cruellement d'ambitions et de solutions. Elle ne contient aucun engagement des utilisateurs de pesticides pour réduire les impacts sur la santé des riverains si ce n'est l'engagement à respecter la réglementation. A ce stade, **il convient de rappeler que le respect de la réglementation relative à l'usage des produits phytopharmaceutiques n'est pas une « option » et que la plupart des manquements à cette réglementation sont constitutifs de délits.**

La première étape du dialogue constructif que vous appelez de vos vœux, entre les élus locaux, les agriculteurs et leurs organisations et les associations de riverains et de protection de l'environnement aurait dû être l'occasion d'une réflexion collective sur la protection des riverains. Comment ? En nous mettant, tous, autour d'une table, afin de construire une vision partagée de ce qui fait le « vivre ensemble » dans nos territoires, notamment sur des sujets aussi brûlants pour l'ensemble de la société. C'est, nous le regrettons, une occasion totalement manquée.

Pour toutes ces raisons, FNE LR s'oppose à ce projet de charte.

Cette situation n'est pas irréversible. Il n'est pas trop tard pour établir un dialogue constructif ; il ne pourra pas naître dans le cadre contraint d'un formulaire électronique.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations respectueuses.

Simon POPY

Président de FNE LR

